

La parole entre archive et média

Entretien avec Marie-France Calas - Conservateur général du patrimoine

« **C**haque de vos paroles peut être retenue contre vous », notait Pierre Schaeffer à propos des enregistrements radiophoniques et télévisuels : conservée, donnée et reprise, la parole est aujourd'hui transformée par sa médiatisation, mais on oublie souvent que d'autres formes d'enregistrement, d'inscription de la parole sur un support, existent également comme les « archives de la parole » conservée à la phonothèque de la Bibliothèque nationale de France. Que nous apprend de la parole médiatisée cet état de la parole comme archive ? Son statut de parole enregistrée mais non médiatisée nous permet non seulement de mieux distinguer ce qui relève de l'enregistrement et ce qui relève de la médiatisation, mais aussi de mieux comprendre comment s'articulent les modes de diffusion de l'archive ou du média avec ce statut de parole enregistrée. Entretien avec Marie-France Calas, conservateur général du patrimoine, ancienne directrice du Département de la phonothèque nationale et de l'audiovisuel de la B.N. (aujourd'hui Département de l'audiovisuel de la BnF), chargée d'une mission au ministère de la Culture sur l'ensemble du domaine phonographique.

La Phonothèque nationale et l'enjeu des archives de la parole

Marie-France Calas : La Phonothèque nationale a été créée dès 1938, avec une triple vocation dans le domaine du son : une vocation d'archives, puisqu'elle reprenait les collectes orales des *Archives de la parole*, créées en 1911 par le linguiste Ferdinand Brunot au sein de l'université de Paris ; une vocation de dépôt légal, puisque la Bibliothèque nationale, réticente face aux nouveaux supports, délègue en 1938 à la Phonothèque la gestion de la collecte des documents sonores édités, selon les modalités prévues par le

législateur en 1925¹. Enfin, c'était un musée du son, puisqu'on y a conservé les appareils de lecture et de production – une collection de plus de 600 appareils, dont des postes de radio, inaugurée au milieu des années 1980 sous le nom de « Musée Charles Cros », et aujourd'hui conservée dans une des tours de la BnF.

Guillaume Soulez : *L'un des enjeux de cette conservation de la parole est le statut particulier que nous accordons à la parole dans les sociétés occidentales modernes... Avec la parole, on n'accède pas nécessairement à quelque chose de plus libre, de « spontané »...*

En France, seul l'écrit bénéficie d'une crédibilité totale : « Si c'est écrit, c'est vrai ». Or, l'intérêt de l'enregistrement n'est pas de doubler l'écrit mais, au contraire, de conserver la trace de ce qui *ne fera pas* l'objet d'un écrit, de garder la trace de l'oralité dans une société (métiers, secrets...). La parole a sa logique et ses règles que connaissent bien linguistes et ethnologues. *L'écriture de l'oral*, la réécriture, transforme l'oral en écrit, et confère à ce nouvel objet un statut différent de celui du document parlé. Dans leur entreprise commune autour de ce qu'ils ont appelé les « ethnotextes² », Jean-Claude Bouvier et Philippe Joutard ont rencontré, comme d'autres chercheurs, le refus du témoin de valider une transcription fidèle de leurs propos, jugée parfois dégradante (« Je ne parle pas aussi mal » dira le témoin qui sera alors conduit à réécrire « son » texte). Répondant aux questions de l'ethnologue Michel Valière sur son métier, une femme, ajoureuse, a réagi très fortement à la transcription, incapable, selon elle, de rendre le sifflement caractéristique de l'aiguille : « *En faisant des jours, on arrive à prendre un rythme, et c'est vraiment l'aiguille qui chante...* », dit-elle.

Après les travaux des linguistes et des folkloristes du dé-

but du siècle, l'intérêt pour l'archive sonore a été relancé, dans les années 1970, par le mouvement pour l'histoire orale, né aux États-Unis. Contrairement à d'autres disciplines (linguistique, ethnologie, sociologie), l'histoire en France a longtemps été réticente à l'utilisation de la parole enregistrée. Une des entreprises pionnières a d'emblée été officielle et institutionnelle : lorsque, à l'initiative de Guy Thuillier, est créé un Comité pour l'histoire de la sécurité sociale (plus de 400 heures d'interviews sont enregistrées), ces enregistrements sont considérés comme « archives publiques » et versés comme tels aux Archives nationales (soumis, pour leur consultation, au délai réglementaire des 30 ans). La méfiance face au caractère « subjectif » de la parole est manifeste, comme si, dès qu'il s'agissait de paroles, l'historien n'était plus en mesure de confronter les sources, de les vérifier. C'est aussi l'idée que l'histoire doit se faire « à froid » pour laisser reposer les passions, avec le risque d'une « histoire congelée » selon Florence Descamps. Alain Beltran, historien d'EDF, a montré comment l'interview de patrons peut être utile pour éclairer les circonstances de décisions : Pourquoi a-t-on misé entièrement sur le nucléaire ? Qui a pris cette décision ? Quels étaient les choix possibles ?) Cela ne figure pas dans les PV de conseils d'administration. Ceux qui travaillent sur les récits de vie de « gens d'en bas », comme F. Cribier, critiquent parfois cette prééminence donnée au point de vue des décideurs. Les archives comportent aussi les entretiens avec un écrivain dont on recueille par ailleurs les archives écrites ou le témoignage d'un artiste dont l'œuvre vient d'être léguée.

Certains chercheurs ont enregistré des secrets de fabrication, des secrets de famille ou de village, qui comportent des risques, présents ou futurs, de diffamation. La parole fixée est alors destinée à devenir un document et, comme tel, conservé dans un lieu patrimonial. Certains sociologues ont parfois enregistré à micro caché, mais des règles déontologiques élémentaires doivent aujourd'hui être respectées par les « producteurs » d'enregistrements : un enregistrement doit être correctement réalisé, audible, parfaitement contextualisé et le témoin doit avoir donné son accord pour la conservation et la diffusion.

De l'archive de la parole à sa diffusion

Que modifie justement la diffusion de ces recueils, quels types de diffusion ont eu lieu ?

La parole collectée « pour l'histoire » n'est pas destinée au moment de l'entretien à être diffusée au plus grand nombre. Elle est confiée par le témoin au chercheur. Comme l'a montré Michel Valière, le chercheur est à la limite du « trop personnel » et doit savoir s'arrêter, voire renoncer à faire état de ce qu'il a pu entendre. Philippe Joutard, qui a travaillé sur la mémoire des Camisards³, a souvent rappelé le pacte de confiance établi avec ses témoins : certains lui ont demandé de détruire les bandes. « Mais vous les verserez dans une institution ? », « Non jamais », a-t-il répondu sur le moment. Détruire un enregistrement, au nom de ce pacte, est dramatique pour le conservateur que je suis... Au début de l'enregistrement, c'est avant tout la volonté de collecter, de conserver pour la diffusion pédagogique qui prédomine. En 1906, un professeur de lettres, Ponge, propose avec l'abbé Rousselot (linguiste), un projet de « musée de la Parole et du geste destiné à recueillir les archives cinématographiques et phonographiques ayant un intérêt pour l'histoire ». De même, dès 1923, Célestin Freinet préconise l'utilisation de phonographes à l'école pour écouter les grands textes dits par des comédiens. On prévoit en 1932 une discothèque coopérative circulante. Des instituteurs de la mouvance Freinet imaginent des activités récréatives avec les magnétophones à bande, ils ont également le désir d'apprendre à leurs élèves la maîtrise du langage oral, et, dès 1949, ils enregistrent avec eux les premiers témoignages de prisonniers, de témoins de la guerre. Un homme de radio éminent, Jean Thévenot, les a encouragés et créé en 1949 l'Association des chasseurs de son qui diffuse régulièrement les enregistrements les plus remarquables. Il a fallu attendre les derniers programmes scolaires pour retrouver dans un texte officiel la nécessité pour un enfant de maternelle d'« apprendre à maîtriser sa voix, à écouter le paysage sonore... » ! Recherche, archive et diffusion commerciale ont pu être associées : les *archives de la Parole*, devenues en 1928 *musée de la Parole et du geste*, ont été possibles au sein de l'université grâce seulement à la firme Pathé qui a prêté un technicien et du

Marie-France Calas

La parole
entre archive et média

matériel pour réaliser les enregistrements. En contrepartie, des catalogues Pathé ont comporté une série « *archives de la Parole* » à dominante « folklorique » offerte à la vente.

L'enregistrement et la question du support

Pourquoi la prise en compte de la spécificité de l'enregistrement est-elle si rare ?

Si, à l'Assemblée nationale, les jours publics, vous écoutez les députés, vous remarquez tout : les bruits, les silences, les altercations. Mais si, quelques jours après, vous souhaitez à nouveau entendre les débats – et non lire la simple transcription écrite – vous devez demander l'autorisation. La *fixation* de la voix est donc autre chose que l'écoute en direct de la voix. Il a fallu attendre la loi de 1985 (dite loi Lang) pour définir pour la première fois le phonogramme comme une fixation de sons. L'interaction du support et du contenu enregistré est un élément très important qui n'est pas uniquement technique, rarement pris en compte. Lorsqu'un chercheur travaille sur un enregistrement, il se contente la plupart du temps du « contenu ». La dimension technique a, pourtant, été présente au début puis elle a disparu : lors de l'Exposition coloniale, le docteur Azoulay, pour la Société d'anthropologie, a enregistré sur cylindre plus de 400 témoins présents. Ces fiches de description sont des modèles inégalés par la précision des caractères techniques : matériel utilisé, température qu'il faisait... (cf. *La Gazette des archives*).

De l'archive au média et retour

Quelle différence feriez-vous entre un enregistrement de parole pour l'archive et une diffusion médiatique ? On a parfois l'impression d'être très proche du recueil dans certaines émissions de radio ou télévision récentes ou plus anciennes (cf. les Entretiens de J. Amrouche avec Claudel ou Mauriac...).

La parole médiatique est plus ramassée, plus construite, il ne doit pas y avoir de silence, on doit maintenir l'attention du public. D'où le travail de montage : la radio comme l'édition phonographique sont des constructions selon un conducteur, un plan élaboré. La parole collectée par un chercheur est enregistrée dans sa durée, et la source originale demeure ce corpus initial, auquel toutes les publications, toutes les

interprétations futures devront se référer. Des émissions sont faites régulièrement en prélevant les « moments forts » d'une collecte : le mouvement de va-et-vient est constant.

Dans la limite d'un temps formaté, celui de la radio, le témoin pourra parfois être plus concis et dire plus de choses que dans la durée et la confidentialité de l'entretien, mais, souvent, l'autocensure fonctionne. À la fin de l'interview réalisée en 1959 par Francine Bloch, Louis-Ferdinand Céline accepte que ce document soit versé aux archives de l'institution et dit à la collaboratrice de la Phonothèque nationale qui le remercie, « nous avons fait notre devoir ». Cet enregistrement n'aurait pas été le même dans le cadre d'une émission de radio. Dans la parole collectée, on laisse les digressions, on laisse parler le témoin, on le relance. Ce désir d'installer une parole est la grande différence avec la parole médiatique.

C'est l'inverse de l'agressivité de certains journalistes d'aujourd'hui : on obtient quelque chose par un biais tout à fait autre, et sans doute on obtient autre chose. Plus généralement, la présence de la parole médiatique en arrière-fond pèse-t-elle sur la collecte ?

Il est difficile de faire trébucher ceux qui maîtrisent leur parole pour qu'ils en disent davantage... raison de plus à la radio. Le journaliste dont vous parlez a une idée bien précise de ce qu'il veut obtenir et l'aspect « émotionnel » de la voix facilite le dérapage recherché. Inversement, les gens sont persuadés aujourd'hui que, même avec un document sonore, vous allez faire de l'argent. C'est l'image des médias : il m'est arrivé, ainsi qu'à de nombreux autres collègues, de voir arriver, à la mort d'un témoin, toute une famille souhaitant écouter le témoignage de leur parent et savoir ce qu'on allait en faire. La voix de leur ancêtre leur appartenait. Certains projets sont à mi-chemin entre la collecte et le média, comme le récent travail de Jeanine Marc-Pezet à Radio-France sur l'histoire de la mine en collaboration avec les radios locales. Il s'agissait d'identifier les émissions existantes sur le sujet, et de les compléter avec la constitution de corpus d'interviews d'anciens de la mine. Les enregistrements, dont certains peuvent être diffusés à l'antenne, ont été ensuite versés au Musée de Longwy. *Là-bas si j'y suis*, de

La parole
entre archive et média

Marie-France Calas

Daniel Mermet sur France Inter, est proche de l'esprit de la collecte. Aujourd'hui, on aborde de façon globale l'« environnement sonore », comme ces expériences de remédiation dans certains quartiers défavorisés. L'association *Support* a ainsi mis au point une démarche qui vise à se servir de l'enregistrement de la parole pour recréer du lien social. Les responsables de l'association analysent l'environnement sonore puis enregistrent la parole dite, avant de la restituer et de la discuter avec les protagonistes : la parole réécoutée fait sens. Nous comprenons mieux la place de la parole, de la voix dans notre société.

*C'est le contraire de ces « descentes » dans les quartiers très critiqués, par lesquelles certains journalistes aggravent l'image des quartiers et de leurs habitants en venant ponctuellement prendre telle image ou tel son pour, en fait, illustrer des stéréotypes, produisant stigmatisation et dé-
possession de soi.*

Par le passage obligé de l'écoute de leurs paroles, les protagonistes se *ré-approprient*, en effet, une part de leur identité. Cela joue un rôle de déclencheur de mémoire, voire de thérapie. Le son, la parole ont une grande puissance créatrice : avec un son, vous revient non seulement le souvenir d'une personne, mais tout un environnement, une époque, si bien que ces dernières années, de plus en plus de jeunes veulent devenir ingénieurs du son, des disc-jockeys s'intéressent au matériau sonore et fréquentent des lieux de création comme l'Université de la radio organisée par Phonurgia Nova à Arles.

Propos recueillis par Guillaume Soulez

Bibliographie indicative :

CALAS (Marie-France), TOURTIER-BONNAZZI (Chantal de), « L'enquête orale : technique d'un enregistrement sonore en vue de sa conversation », in *Historiens et géographes*, n°295, juin-juillet 1983, p. 1048-1050.

La Gazette des Archives, « Le Patrimoine audiovisuel », numéro spécial, Paris, Association des archivistes français, juin 1981.

CRIBIER (Françoise), *Une génération de parisiens arrivent à la retraite*, CORDES-CNRS, 1978.

De Fil en aiguille, Charles Cros et les autres, numéro spécial, « Les pionniers de la communication », catalogue de l'Exposition, 15 décembre 1988-1^{er} avril 1989, Paris, Bibliothèque nationale.

DESCAMPS (Florence), *L'historien, l'archiviste et le magnétophone : de la constitution de la source orale à son exploitation*, Paris : Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2001

FREMEAUX et associés, *Mémoire vert sur la diffusion du patrimoine sonore lié au domaine public*, Vincennes : Frémeaux et associés, février 2002.

HERON (P.-M.), (dir.), *Les écrivains et la radio : les Entretiens de Jean Amrouche*, Centre d'Études du XX^e s., Montpellier : Université Paul-Valéry, 2000.

JOUTARD (Philippe), *Ces voix qui nous viennent du passé*, Paris Hachette, 1983.

ROCHE (Anne) et TARANGER (Marie-Claude), *Celles qui n'ont pas écrit, récits de femmes dans la région marseillaise, 1914-1945*, Aix-en-Provence : Edisud, 1995.

TOURTIER-BONAZZI (Chantal de), *Le témoignage oral aux Archives. De la collecte à la communication*, Paris : Archives nationales, 1990.

VOLDMAN (Danièle), (dir.), « La bouche de la vérité ? La recherche historique et les sources orales », *Cahiers de l'I.H.T.P.*, n°21, novembre 1992.

Sonorités. Cahiers du Patrimoine sonore et audiovisuel, « Les sciences humaines et le Témoignage oral : de la source à l'archive », Paris : AFAS, 2002, n°4

VALIERE (Michel), « Du folklore à l'œuvre orale », in *AGUIAINE, Société d'ethnologie et de folklore du Centre-ouest*, Tome XXXIII, septembre-octobre 2001.

Notes :

1. Une loi de 1925 établit le dépôt légal des phonogrammes et du cinéma, mais il faut attendre 1938 et la création de la Phonothèque nationale pour pouvoir rendre applicable le texte de 1925. Rappelons que c'est une loi de 1992 qui instaure le dépôt légal de la radio et de la télévision, effectif depuis 1995, qui incombe, lui, à l'Inathèque de France.

2. *L'ethnotexte*, est un concept défini de façon interdisciplinaire, en vogue dans les années 80. Il a pour finalité d'étudier les discours qu'une communauté tient sur elle-même. Le *discours oral* est un élément important mais pas le seul.

3. Rappelons que les Camisards sont des calvinistes cévenols insurgés pendant les persécutions qui suivirent la révocation de l'Édit de Nantes.